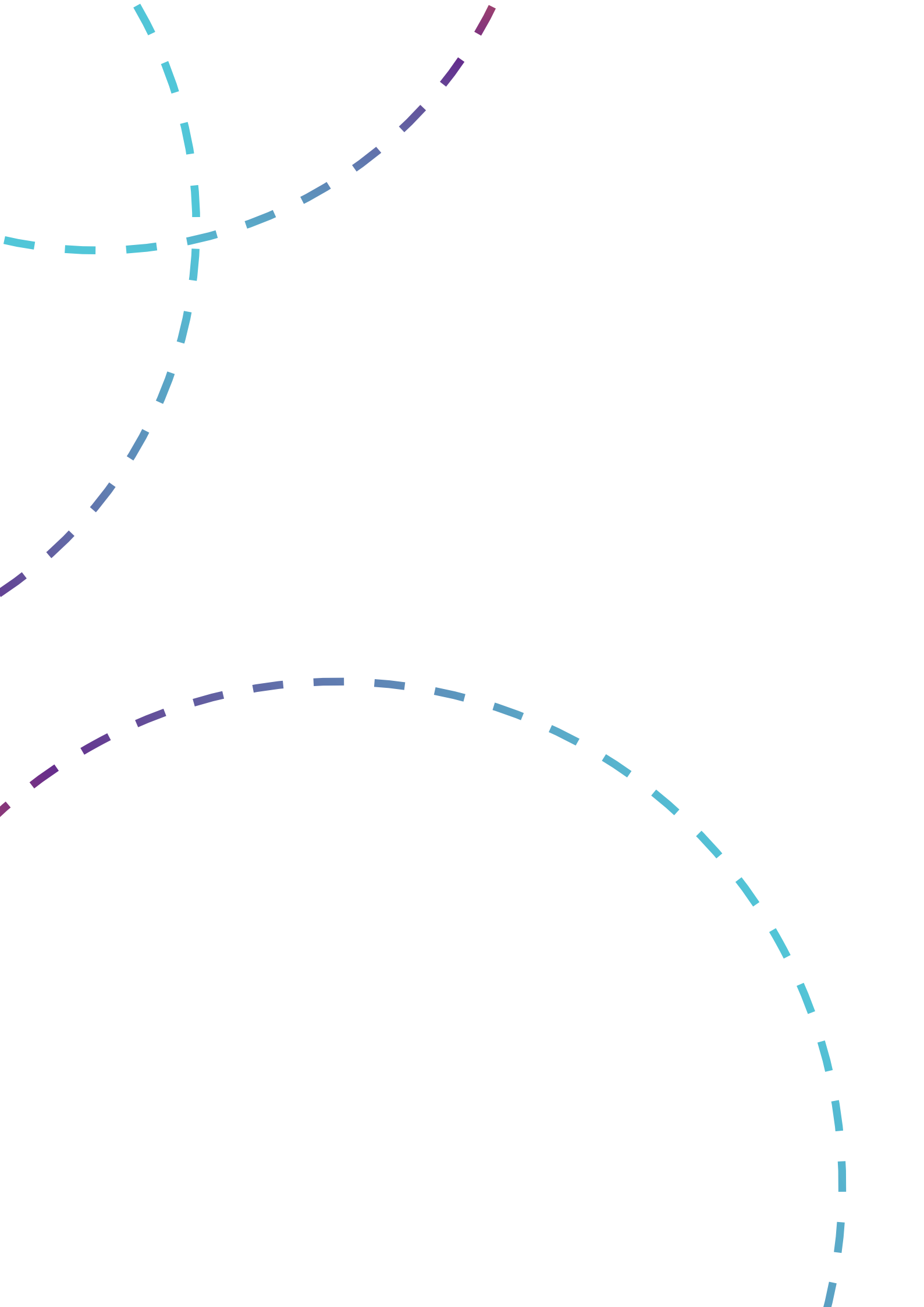




—  
COMMUNICATION EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 5 AVRIL 2019

**MÉTROPOLE NATURE -  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**



# AVANT-PROPOS

## **POURSUIVRE ET TRADUIRE CONCRÈTEMENT L'ESPRIT ET LA DYNAMIQUE DU PROJET MÉTROPOLITAIN**

**P**ar l'adoption de notre projet métropolitain le 21 septembre dernier, nous nous sommes engagés collectivement sur plusieurs chemins métropolitains, parallèles et en même temps liés entre eux, pour traduire cette vision collective en actes concrets et ambitieux.

Nous avons partagé ensemble le 19 octobre dernier les enjeux et les orientations à prendre en termes de santé et de bien-être. Aujourd'hui, nous abordons dans la continuité l'ambition cruciale de la Métropole nature et de la transition écologique et solidaire. Enfin, au printemps nous illustrerons ensemble notre approche concrète de l'audace à travers les dynamiques de l'entrepreneuriat et de l'écosystème d'innovation.

Il n'y a pas de thème plus transversal que celui-ci... Être une Métropole nature, et s'engager dans la transition écologique et solidaire c'est vouloir relever à la fois les défis de l'audace, du bien-être et des liens... Et c'est impliquer à peu près tous les projets et toutes les politiques de la Métropole !

Nous sommes tous fortement conscients de la crise écologique, des risques inhérents au changement climatique, aux changements d'usage des terres et au déclin de la biodiversité. Nous avons la responsabilité de devenir une véritable Métropole nature, écologiquement responsable par la transformation progressive des comportements individuels et collectifs.

La feuille de route de transition écologique présentée récemment par la Ville de Nancy comme les initiatives prises par les autres communes du Grand Nancy autour des espaces naturels, de la sobriété énergétique, des gestes éco-responsables,... trouvent un écho dans la feuille de route métropolitaine, enrichissent celle-ci et la concrétisent auprès du citoyen. Et surtout, nous nous engageons résolument dans les nouveaux modes de faire et d'accompagnement auxquels invite le projet métropolitain pour approfondir le travail engagé dont le présent document rappelle la diversité.

# INTRODUCTION

**MÉTROPOLE NATURE ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : LE TEMPS DE CONSTATER ET FAIRE SAVOIR TOUT CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT, POUR DONNER UN NOUVEL ÉLAN...**

**N**otre territoire métropolitain est potentiellement confronté à diverses problématiques portant atteinte à l'environnement en général : création d'infrastructures, extension urbaine, aléas climatiques importants, changement climatique, déprise agricole notamment dans les zones de coteaux et de maraichage, régression des pelouses calcaires au profit de la forêt, pics de pollution...

Le Grand Est et particulièrement la Lorraine émettent une grande quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, en raison de la forte prégnance de la consommation d'énergie pour le secteur du bâtiment et du secteur industriel. L'enjeu planétaire de la transition écologique et énergétique concerne fortement nos territoires. C'est une responsabilité partagée, portée par l'ensemble des acteurs d'un territoire et il faut trouver une nouvelle manière de faire pour encourager les pratiques vertueuses, l'expérimentation et la gestion responsable des ressources tout en permettant de faire émerger de nouveaux modèles sociaux et économiques.

Comme tant d'autres, le Grand Nancy a déjà engagé énormément d'actions pour minimiser les atteintes environnementales de notre développement. Sur l'approche énergétique et climatique par exemple, le chemin parcouru entre 2005 et 2016 présente une trajectoire baissière d'environ 15 % pour les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre tous secteurs confondus (Résidentiel, Tertiaire, Transport et Industrie).

L'objectif de la Loi de Transition Énergétique est une baisse de 30 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 (Base 2012) et de 40 % des consommations d'énergie (Base 1990). La trajectoire actuelle du territoire est conforme à ces objectifs avec une accentuation des actions à mener et un verdissement nécessaire des sources d'énergie du Grand Nancy.

Au travers de l'exemplarité de ses actions dans l'exercice de ses compétences et à l'ensemble de ses politiques publiques mais aussi et surtout en s'appuyant sur une mobilisation forte des citoyens et de ses partenaires, la Métropole se doit de fédérer, d'assembler, d'accompagner les différentes initiatives et projets locaux qui peuvent se développer.

Cette ambition est également largement traduite dans le projet métropolitain et peut s'articuler autour de quatre axes :

- 1. Aller vers la sobriété énergétique et faire la part belle aux énergies renouvelables.**
- 2. Accélérer et accompagner le développement des nouveaux modèles économiques et sociétaux.**
- 3. Jouer la carte de la « Métropole nature ».**
- 4. Bâtir une Métropole résiliente et saine.**

La présente communication n'est pas une liste d'actions et mesures qui constitueraient une feuille de route détaillée. Elle se présente comme l'état des lieux de l'engagement de la Métropole sur les 4 axes, qui représentent autant d'ambitions à amplifier ou à parachever, au moment où s'ouvrent les travaux de réflexions et d'approfondissement des chemins métropolitains. Sur chaque axe il est rappelé ce qui a pu être fait par le passé, ou même encore récemment, et les perspectives qui sont proposées. Des focus sous forme d'encadrés sont proposés sur les grands dossiers ou les grandes politiques dont la Métropole a la charge.

# 1<sup>er</sup> AXE. ALLER VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET FAIRE LA PART BELLE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

**D**e l'engagement de la COP21 aux orientations européennes et nationales, les objectifs sont donnés, la feuille de route est tracée.

La Métropole du Grand Nancy affiche déjà une politique forte en faveur de la transition énergétique avec son Plan Climat Air Énergie Territorial, dont les futures révisions permettront de les lier avec la loi de Transition Énergétique et de fixer des objectifs ambitieux du territoire pour 2030 afin de tendre vers une Métropole Solidaire Bas Carbone. De plus, avec le 6<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat Durable actualisé en 2017, la Métropole entend répondre aux besoins en logement dans la logique de la ville durable intégrant les principes de l'écologie urbaine. Pour cela, elle s'appuie sur la délégation de compétence des aides au parc HLM et des aides ANAH pour l'amélioration du parc privé.

Pour y parvenir, il est nécessaire de réduire les consommations énergétiques sur le territoire et donc de réduire les rejets de gaz à effet de serre mais aussi de développer les énergies renouvelables et d'amplifier les travaux de maîtrise de l'énergie à destination de tous les habitants en tenant compte de leur capacité financière.

Au-delà de l'approche territoriale, l'exemplarité de la Métropole est à souligner avec l'obtention du label européen Cit'ergie avec l'ADEME et les nombreuses actions qui en découlent.

## L'HABITAT

La Métropole continue son appui aux acteurs du territoire avec la Maison de l'Habitat et du Développement Durable mais aussi avec la prolongation jusqu'en fin 2020 du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie dont le Grand Nancy vient d'être primé fin janvier 2019 aux Assises de l'Énergie à Dunkerque pour la catégorie Faiseur de Marchés (plus de 4000 dossiers et plus de 4 Millions d'Euros redistribués sur le territoire en 6 ans au travers de travaux réalisés par des entreprises locales pour près de 50 Millions d'Euros.)

En complément, la Métropole mène une politique de **lutte contre la précarité énergétique** en faveur des ménages modestes (propriétaires occupants ou locataires du parc privé) en attribuant des aides à la rénovation énergétique qui permettent des économies de charges. En moyenne, 4 millions de travaux sont générés annuellement pour 2,5 millions de subventions. Les ménages sont accompagnés gratuitement pour le montage technique, thermique, administratif et financier de leur dossier par la SAPL « Grand Nancy Habitat » et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy Grand Territoire missionnées par la Métropole. S'appuyant sur le dispositif copro actif, la Métropole favorise la mise en place de nouveaux dispositifs opérationnels (POPAC, initiative copropriétés) pour aider le plus en amont possible les **copropriétés montrant des signes de fragilité énergétique**.

Enfin, le Projet de Rénovation Urbaine (2004-2016) mené sur 7 grands quartiers d'habitat social a permis une réduction de 22% de la consommation d'énergie et de 62% de rejets de CO<sub>2</sub>. Le **Nouveau Projet de Renouvellement Urbain**, en cours d'élaboration sur 3 grands quartiers sociaux éligibles, s'attache à définir des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. Ainsi, au-delà des 1630 démolitions, plus de 1500 logements bénéficieront d'une réhabilitation énergétique visant la qualification Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Ainsi, de la création à la réalisation en passant par le portage, la politique de l'habitat est infusée par la transition écologique et solidaire.

## LES MOBILITÉS

Au-delà des consommations d'énergie et des bâtiments, la mobilité durable occupe une place prépondérante pour la sobriété énergétique. Accompagner les changements de pratique et d'usage, les nouvelles technologies, les nouveaux modes doux de déplacements sont au cœur de la politique des mobilités.

Avec 36% des émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports arrive en tête dans son impact carbone et donc dans sa contribution au changement climatique. Les déplacements faits par la route, et notamment en voiture particulières sont responsables à seuls de 92% des émissions des transports, dont 57% pour les véhicules particuliers.

Les enjeux autour de la mobilité sont donc fondamentaux et doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Il faut aller au-delà de l'approche simpliste et manichéenne qui aborde le sujet par les modes de déplacements (transports en commun, vélo, marche, voiture) en surtout en les opposant.

La ville doit faire système, et nous sommes tous fondamentalement multimodaux, c'est l'essence de l'approche transversale du PLUi-HD. La Métropole doit offrir à ses habitants et à ceux qui utilisent son territoire des conditions les incitant à opter pour les modes de déplacements les plus vertueux.

À ce titre, les **mobilités actives** (vélo et marche à pied) sont au cœur des préoccupations de la Métropole, tous les projets quels qu'ils soient (nouveau tramway, projets urbains) sont autant d'occasion de réinterroger la juste place de la voiture.

Le nouveau réseau de **transport en commun** qui sera mis en place à la rentrée 2019 s'adaptera plus finement à tous les besoins de mobilité (domicile-travail, domicile-études, mais aussi tous les autres motifs de déplacement, de plus en plus nombreux).

Réguler tout en préservant le fonctionnement résidentiel, économique et social de la Métropole, tels sont les enjeux constants tant dans la pratique du quotidien que dans les projets.

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES BÂTIMENTS MÉTROPOLITAINS

Les consommations de **l'éclairage public** continuent toujours de baisser malgré un nombre de points lumineux croissants, le plan d'actions présenté dernièrement permettra d'accentuer encore ces baisses. Les objectifs tendent vers un remplacement complet des sources lumineuses par des LEDs d'ici 2030.

À l'échelle des **bâtiments métropolitains**, l'alliance du numérique et de la technique au travers de l'expérimentation E-plume avec 3 start-up lorraines ouvre la voie à l'amélioration énergétique 3.0. Une étude générale en lien avec la Banque des territoires et l'ADEME est en cours pour trouver rapidement des montages permettant de financer certains types de travaux par les économies d'énergie générées. D'autre part, un plan de rénovation global est en cours de montage afin de doter la Métropole d'un programme pluriannuel d'investissement pour la maîtrise de l'énergie et donc la maîtrise des dépenses énergétiques, dont le coût unitaire est en nette hausse chaque année.

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le recours aux énergies renouvelables doit être plébiscité sur le territoire afin d'obtenir plus d'indépendance énergétique. L'innovation autour des énergies renouvelables avec la présence universitaire forte sur le territoire est à développer. L'indépendance énergétique, l'autoconsommation et le recours à des énergies locales sont des moteurs forts d'une économie locale porteuse d'emplois.

C'est en ce sens que la Métropole a développé le **cadastre solaire**, disponible en accès illimité sur le site internet du Grand Nancy. L'objectif est de favoriser le recours à cette énergie, de sensibiliser les propriétaires et de voir émerger de nombreux projets, notamment au travers de financements participatifs pour impliquer le citoyen et les acteurs du territoire.

Dès 2007, le prescripteur qu'est la Métropole a développé une **filère bois-énergie et de récupération** conséquente avec le remplacement **pour les réseaux de chauffage urbain** de combustibles historiques tels que le charbon et le fioul lourd. Ce choix audacieux n'était alors pas une évidence, mais cela permet aujourd'hui de pratiquer des prix très compétitifs pour les ménages desservis et aussi une empreinte carbone très faible de l'énergie consommé.

Durant les dix dernières années, le Grand Nancy a très fortement développé son service public de chauffage urbain. On peut citer par exemple la desserte du quartier Blandan/Médreville par une chaleur majoritairement produite à partir d'énergie renouvelable et de récupération suite aux inondations de mai 2012 qui ont privé la résidence du Clos de Médreville de ses équipements de production calorifique. Ou encore la création en 2015 du réseau de chaleur public sur le plateau de Brabois alimenté majoritairement à partir de biomasse, l'extension en 2018 du service public de chauffage urbain vers les communes de Laxou et Villers les Nancy via le raccordement du Centre Psychothérapique de Nancy et la Cité des Provinces, ...

Ainsi entre 2005 et 2017, les ventes de chaleur, produite majoritairement à partir d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) depuis 2010 sont passées de 186 GWh à 329 GWh (en base 2600 DJU), soit une augmentation de 77 %. Sur la même période, le taux de couverture par des ENR&R est passé de 32 à 69 % et l'émission de CO<sub>2</sub> par MWh produit a été réduite de 259 à 64 g CO<sub>2</sub>/MWh.

Cette démarche, qui s'inscrit complètement dans les objectifs ambitieux de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, se poursuit avec l'extension en 2019 du service public de chauffage urbain vers le quartier Stanislas/Meurthe et la desserte de très nombreux bâtiments publics.

La desserte par le chauffage urbain de nombreux autres secteurs de l'agglomération est en cours d'étude. À noter que peu d'agglomérations dispose de réseaux de chaleur aussi vertueux, à la fois alimentés très majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, et compétitifs. Ainsi, les réseaux de Nancy Saint Julien Kennedy ont été labellisés « Écoréseau de chaleur » par l'association AMORCE en 2017 et 2018.

Le dernier groupement de commandes pour l'achat d'électricité a permis de proposer la fourniture d'une **énergie électrique 100 % renouvelable** à des prix très compétitifs, les bâtiments du Grand Nancy en bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 2<sup>e</sup> AXE. VERS DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DE CONSOMMATION DURABLE

**D**e nouveaux modèles économiques émergent : économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération, l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative, l'économie du partage... et ainsi que de nouvelles façon de faire et de travailler: approvisionnement durable, écologie industrielle et territoriale, écoconception, éco-efficience, allongement de la durée de vie des produits...

Ces nouveaux modèles constituent une opportunité pour le développement économique du Grand Nancy en confortant des filières historiques grâce aux gains de compétitivité liée aux économies de matières, d'énergie, d'eau ou encore de déchets... Ces nouveaux modèles permettent d'intégrer les enjeux du défi écologique dans la stratégie de développement économique du territoire. La clé de la réussite de cette mutation réside probablement dans la capacité à mener simultanément et de façon cohérente et coordonnée trois chantiers de fond :

- **Mobiliser les citoyens et accompagner les changements de comportement du citoyen-consommateur,**
- **Mener des politiques publiques ambitieuses et cohérentes,**
- **Permettre une évolution structurelle de l'économie en suscitant et en encourageant le développement des nouveaux modèles économiques.**

### LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

La **mobilisation et l'implication des citoyens** sont désormais au cœur des politiques publiques. Au-delà du Conseil de Développement Durable et du Conseil de la Vie Étudiante, les grandes politiques publiques sont partagées et co-construites avec les citoyens et les acteurs territoriaux.

Les **établissements de culture scientifique et technique** de la Métropole, en lien avec l'Université de Lorraine, constituent des lieux privilégiés pour mener à bien cet objectif. En effet, les nombreuses activités de médiation scientifique autour des collections, la programmation d'expositions et d'événements thématiques (biodiversité, usine du futur, réchauffement climatique, etc.) ou encore la participation à des programmes nationaux de sciences participatives avec les publics scolaires concourent directement à l'éducation à l'environnement et à la mobilisation des publics sur des thématiques « sciences-citoyen ».

De plus, **les partenariats avec diverses associations environnementales et le CPIE de Nancy Champenoux** concourent à la sensibilisation et au changement de comportement des citoyens. Ces actions combinées aux diverses actions entreprises permettent de créer une dynamique territoriale d'entraînement pour tendre vers les objectifs territoriaux.



## LES DÉCHETS

Face aux enjeux nationaux, le Grand Nancy mène de longue date une politique volontariste et ambitieuse en matière de gestion et de prévention des déchets.

Ainsi, alors que le tri est aujourd'hui une démarche bien connue mais largement perfectible, le Grand Nancy maintient un niveau d'intervention important pour **ancrer et renforcer les gestes de tri**, qu'il s'agisse des emballages ménagers ou des produits apportés en déchetterie. Ce travail, réalisé en partenariat avec des acteurs tels que les communes, les bailleurs, etc... a permis de faire progresser notablement le taux de valorisation des déchets grâce notamment à la densification des équipements de collecte, la démultiplication des actions de sensibilisation via les relais de proximité, etc.

Par ailleurs, le travail effectué et à venir au travers des programmes locaux de **prévention des déchets**, a déjà permis de réduire la production de déchets de 5000 tonnes entre 2010 et 2017.

Les principaux objectifs visés par le Grand Nancy sont :

- la réduction des déchets à la source, pour laquelle le Grand Nancy a adopté un programme local de prévention des déchets avec l'ambition d'atteindre l'objectif de -10 % de déchets entre 2010 et 2020, et qui se doit d'être gardée à l'esprit dans l'ensemble des nouvelles opérations à venir,
- l'amélioration des performances de tri, recyclage et valorisation des déchets, dans le cadre notamment des objectifs de la loi pour la transition énergétique qui vise un taux de valorisation des déchets de 65 % d'ici 2025 (22 % actuellement sur le territoire du Grand Nancy), notamment grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages d'ici 2022 et au tri à la source des biodéchets d'ici 2024,
- l'ajustement des services aux besoins des usagers afin de permettre le déploiement de nouvelles solutions en faveur de la réduction et du tri des déchets,

**Lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter les déchets dès l'acte d'achat et aller vers l'économie circulaire** : ces axes de travail retenus avec les acteurs du territoire visent à atteindre les objectifs. Plus largement, le Grand Nancy a entamé en 2018 avec les élus des communes une réflexion sur la stratégie déchets sur la période 2019-2028, afin de préparer dans la durée les évolutions nécessaires ou souhaitées. En outre, s'il faut aborder avec prudence l'idée d'une tarification incitative généralisée il faut y réfléchir car, avec la réduction de la production de déchets qu'elle encourage, elle a le double avantage d'être écologiquement responsable et de faire réaliser des économies financières significatives aux ménages. Rappelons que la redevance spéciale, tarification incitative appliquée aux activités professionnelles qui produisent un volume de plus de 1000 l de déchets par semaine est en œuvre depuis déjà plus de dix ans.

Enfin, s'affranchissant des limites géographiques de la métropole, le Grand Nancy a proposé en 2017 aux 13 collectivités représentant le sud du département et 650 000 habitants de créer un **groupement de vente des matériaux issus de la collecte sélective**, afin de créer une dynamique qui pourra s'étendre par la suite à d'autres thématiques dans le domaine des déchets.

Pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, dont le tri à la source s'améliore continuellement, les performances de leur **valorisation énergétique** sous forme d'électricité et de chaleur ont largement progressé. Ainsi, alors que 103 GWh d'énergie ont été valorisés en 2006, 155 GWh l'ont été en 2018. Des études en vue de l'optimisation de la valorisation énergétique sont en cours.

## LA COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole a un rôle à jouer en tant qu'acteur économique à part entière. Au-delà de son rôle d'exemplarité, les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. Au-delà des clauses d'insertion présentes dans de nombreux marchés, la commande publique durable est en route avec **l'apparition de nombreux critères environnementaux** dans les marchés mais aussi un travail transversal pour accentuer la valeur des critères durables dans les marchés.

L'objectif est d'accorder en fonction des marchés une valeur minimale de 10 points par marché pour les critères transition écologique comme cela est fait dans les commandes de bus ou de véhicules avec des critères de rejets de polluants ou une approche rejets de gaz à effet de serre dans le marché de collecte des déchets ménagers.

## 3<sup>e</sup> AXE. JOUER LA CARTE DE LA MÉTROPOLE NATURE

**D**epuis plusieurs décennies, le Grand Nancy a orienté son travail sur l'environnement autour de la valorisation de la nature en ville et de la biodiversité. Dès la fin des années 90, la Métropole a marqué de fait sa volonté de mieux intégrer la prise en compte du vivant en assurant d'abord la protection et la gestion des milieux naturels remarquable. Elle s'engage désormais pour un développement global des espaces naturels et agricoles :

- **imaginer l'urbanisme forestier de demain, via le concept de la ville habitée dans la forêt du Plateau de Haye, mais aussi la ville travaillée du Technopôle Henri Poincaré,**
- **reconquérir la couronne de coteaux jardinés qui assure la continuité entre l'espace habité et l'espace boisé,**
- **reconstituer un réseau de jardins productifs dans l'espace privé comme public, familiaux ou partagés, privatifs ou collectifs, en pleine terre ou hors-sol...**
- **renouer avec l'agriculture dans la ville ou à sa porte, en valorisant les initiatives professionnelles d'entrepreneurs et d'exploitants résolument tournés vers les pratiques culturelles de demain.**

Le Grand Nancy et ses communes réfléchissent en ce sens à un partenariat global avec le monde agricole pour préserver et valoriser le foncier agricole et la qualité environnementale des exploitations, favoriser les circuits courts alimentaires ainsi que les filières locales d'avenir, et soutenir l'innovation et la transition numérique dans les métiers agricoles, depuis la terre jusqu'au panier.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Après une large concertation, les communes débattent en ce moment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), avant le débat au printemps en conseil métropolitain.

Le second défi du PADD, après celui de l'attractivité, porte sur **la transition pour un nouveau mode de développement** pour faire face à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'une part, de répondre à la crise environnementale par une approche globale et cohérente de l'aménagement en faveur du bien-être et de la santé de la population ainsi que de la préservation des ressources naturelles. D'autre part, le PADD permettra un nouveau mode de développement plus raisonné, transversal, mêlant maîtrise et sobriété, avec pour objectifs la durabilité, l'équilibre et la qualité de l'aménagement de son territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera un concentré de transition écologique impliquant concertation et engagement.

La concertation menée a conduit à placer la préservation et la mise en valeur de l'armature verte et bleue mais aussi l'agriculture périurbaine au centre du PADD, lesquelles sont déclinées en orientations générales d'aménagement dont certaines sont plus spécifiques à la « Métropole nature » :

### **Affirmer l'identité verte et patrimoniale de la Métropole**

- Renforcer l'image de la Métropole nature en valorisant son potentiel paysager et environnemental.
- Valoriser et mettre en valeur les sites patrimoniaux de la métropole : préserver et valoriser le patrimoine architectural, les sites bâtis remarquables et les identités locales de la Métropole.
- Assurer le bien-être des habitants en développant les liens santé et environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants.

### **Encourager la ville des proximités grâce à l'agriculture périurbaine**

- Favoriser une agriculture périurbaine répondant à nos besoins, en permettant une intégration des activités dans le tissu périurbain, en renforçant le potentiel de production maraîchère et en favorisant la diversification et les projets de valorisations pérennes

### **Aménager une Métropole nature**

- Assurer la préservation et la mise en valeur de la biodiversité au sein de la trame verte et bleue : préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité, renforcer et pérenniser les corridors écologiques, reconquérir les secteurs de forte coupure écologique.
- Valoriser la nature en ville en particulier, avec un maillage fin de la ville agglomérée par la nature en ville et le renforcement de la présence de l'eau dans la ville.
- Adapter le développement de la Métropole aux risques et aux nuisances en poursuivant la politique de vigilance face aux risques.

### **Encourager la sobriété foncière et énergétique et bien gérer les déchets**

- Gérer le foncier de manière économe pour préserver les ressources en privilégiant le renouvellement urbain, en conciliant le développement urbain et la gestion économe des ressources et des espaces.

## LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION

Sur le cœur d'agglomération, la Ville de Nancy et la Métropole ont porté avec l'État le nouveau Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui sera mis à l'enquête publique courant 2019.

Avec une orientation d'aménagement et de programmation (**OAP**) **spécifique à l'adaptation au changement climatique**, le nouveau PSMV permettra l'amélioration de performances énergétiques du bâti ancien tout en respectant ses qualités patrimoniales : autorisation de panneaux solaires sous certaines conditions, isolation préférentielle en toiture, emploi de bâtiments bio-sourcés... Le patrimoine utilise depuis longtemps des techniques de construction bioclimatique et des règles de rénovation respectueuse doivent permettre de l'inscrire de nouveau dans une trajectoire durable.

L'une des orientations du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur consiste aussi à **introduire plus de nature en ville**, avec notamment :

- une végétalisation des espaces publics pour favoriser le maillage et la continuité de la trame verte (création d'alignements, de mails, réalisation de plantations sous différentes formes, préservation et plantation d'arbres remarquables...),
- une dédensification des cœurs d'îlots avec un reverdissement pour lutter contre les îlots de chaleur,
- une désimperméabilisation des sols pour mieux infiltrer les eaux pluviales,
- une protection et une préservation des ressources en eau (puits, fontaines).

## LA BIODIVERSITÉ

Avec les sites remarquables (Plateau de Malzéville, Forêt de Haye) et les espaces naturels sensibles que comptent la Métropole, la **protection des réservoirs de biodiversité** est menée de manière partenariale et concertée sur une longue période (2017-2028). De nombreux travaux de reconquête des pelouses calcaires, d'aménagement de sentier pédagogique et de pontons de découverte des milieux humides ont notamment été menés ces dernières années.

Les corridors écologiques qui forment la Trame Verte et Bleue permettent d'apporter les cohérences écologiques nécessaires à une Métropole nature. a « Métropole nature » L'accompagnement des forces vives du territoire au travers du **plan biodiversité** d'une cinquantaine d'actions (études, travaux, formations, animations...) démontre ainsi que les aménagements d'espaces permettent de préserver et d'amplifier une vision verte de l'agglomération.

Ce plan d'actions va être complété et actualisé, afin d'être en mesure de répondre aux futurs appels à projets de la région, de l'Agence de l'eau et de l'État. Pour cela, un nouveau plan 2019-2020 sera d'ici juin 2019 co-construit en séminaire avec les communes et partenaires sur la base d'une liste d'actions issues des recommandations des différentes études : écopâturage, valorisation des zones humides, renaturation de cours d'eau, atlas de la biodiversité métropolitaine, animations et formations, etc... Ces actions pourront être complétés en ateliers de travail avec l'objectif de les prioriser ensemble, selon les enjeux identifiés et les moyens disponibles.

Quelques **exemples de projets** réalisés dans le plan d'actions actuel :

- Trame bleue : création de mares à alytes renforçant le réseau local, reconversion d'une ancienne réserve incendie en îlot de biodiversité au jardin botanique...
- Trame verte : installation d'écuroducs et de passage à hérissons, création de zones d'apport de matériau pour les nids d'hirondelles, installation de nichoirs à oiseaux ou à chiroptères...
- Trame ouverte ou thermophile : réouverture de pelouse calcaire et entretien, étude écopâturage...

**Les projets sont accompagnés d'actions de formation et d'animation :**

- Formations sur les chiroptères et arbres à cavités, formation murets de pierres sèches, formation sur la biodiversité
- Nettoyage de sites naturels chaque année
- Animations toute l'année :
  - La transhumance sur le plateau de Malzéville en mars/avril
  - La fête des mares en juin
  - La fête de la forêt en juin
  - La fête des étangs en juin
  - « Jardin de ville, Jardin de vie » en septembre

En parallèle, un travail est mené, dans le cadre d'une convention avec le CEREMA, pour disposer, à terme, d'un outil d'évaluation des services écosystémiques de la trame verte et bleue.

Les efforts du Grand Nancy ont été reconnus via le **label national « Métropole Nature »**, confirmé en 2018 avec 4 libellules (Concours organisé par NATUREPRIF et l'AFB Ile de France, avec l'appui scientifique du CEREMA et le soutien logistique de Plantes&Cités).

## LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Depuis presque 35 ans, le **jardin botanique Jean-Marie Pelt** et l'Université de Lorraine œuvrent ensemble à la connaissance et protection du patrimoine végétal régional : mise en valeur de l'herbier historique du XIX<sup>e</sup> siècle, inventaire de la flore commune, rare et menacée de la région, participation à la protection in-situ de plantes rares et conservation en culture ou en chambre froide de plantes patrimoniales. Toutes ces actions visent à une meilleure connaissance et protection des richesses du territoire dans le cadre des changements climatiques. Un programme de recherche internationale est en cours actuellement au jardin d'altitude du Haut-Chitelet (Vosges) visant à étudier les impacts du changement climatique sur la flore de montagne.

De nombreuses actions ont aussi été entreprises auprès de la population, à travers des visites et conférences. Le jardin botanique a été durant presque 20 ans l'établissement agréé par le Ministère chargé de l'environnement pour remplir ces missions. Depuis 2016, la Métropole du Grand Nancy est membre de droit du conseil d'administration du pôle lorrain du futur conservatoire botanique national du nord-est. Elle participe activement depuis 2015 à la définition du périmètre de ce futur grand conservatoire botanique (Alsace, Lorraine et Franche-Comté).

De même le **Muséum-Aquarium** s'inscrit grâce aux collections qu'il enrichit et conserve comme une institution de référence sur les questions de biodiversité animale : les inventaires de ses collections, qui peuvent être vues comme des « archives de la nature », sont accessibles aux chercheurs et aux citoyens et elles constituent ainsi une ressource tout à fait pertinente pour la recherche scientifique contemporaine et pour comprendre les évolutions de biodiversité.

## L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

L'implication de la Métropole dans une stratégie et un plan d'action spécifique à l'agriculture et l'alimentation est une autre facette de la « Métropole nature ». Plusieurs actions y contribuent :

- La réalisation d'un **diagnostic agricole et forestier**, en association avec la chambre d'agriculture et l'ONF. Les enjeux de sensibilité agricole et forestière étant désormais connus, ils seront encore davantage prises en compte dans le PLUi et les autres politiques publiques métropolitaines,
- Des partenariats renouvelés autour des enjeux agricoles et alimentaires. Ceux-ci se manifestent par la signature d'une **convention entre la Métropole et la chambre d'agriculture** le 8 juillet dernier, autour de plusieurs axes de travail concret et la participation active de la métropole au **Plan Alimentaire Territorial**, notamment pour favoriser les circuits courts et la vente de produits locaux et bio. En effet, la métropole dispose d'un part importante des consommateurs sur son territoire. Dans ce cadre, le Grand Nancy est chef de file du groupe de travail « communication » en lien avec le Département pour élaborer une campagne de promotion du plan alimentaire territorial sud Meurthe-et-Moselle, parallèlement à une campagne de sensibilisation (qualité nutritive, consommer local, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...).

## LE FONCIER

Le sol est un bien précieux à préserver de l'artificialisation. Le PLUi et son PADD posent un cadre ambitieux de transition écologique :

- Préserver **un maximum de foncier naturel ou agricole** : c'est 160 ha de zones à urbaniser qui seront rendus en zone naturelle ou agricole dans le cadre du PLUi, en plus de 123 ha rendus ces 10 dernières années.
- Étudier comment **mobiliser le foncier en friches**, notamment sur les coteaux, et faciliter l'installation de nouvelles structures maraîchères ou arboricoles, ainsi que compenser si besoin l'agriculture traditionnelle familiale
- Expérimenter des techniques innovantes de **phytorémediation des sols**, avec l'Université et dans le cadre du territoire d'innovation de grande ambition (TIGA) « Des Hommes et des Arbres », pour apporter une plus-value écologique mais aussi alimentaire à long terme.

## L'AMÉNAGEMENT ET LES ÉCOQUARTIERS

Les opérations d'aménagement métropolitaines intègrent les aspects de transition écologique sur différents points :

- Gestion alternative des eaux pluviales et exigences de la promotion de la biodiversité  
Par exemple le Parc Georges Brassens à Bois La Dame (Tomblaine), le Parc Prouvé de l'écoquartier Biancamaria (Vandœuvre-lès-Nancy), le Parc forestier du Plateau de Haye (Nancy-Maxéville).
- Nouvelles formes urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur urbains  
Par exemple l'implantation des constructions sur l'écoquartier Biancamaria, le dispositif de cour verte à la Haie Cerlin (Seichamps).
- Dispositif d'éco-conditionnalité sur la ZAC de la Haie Cerlin pour les lots libres afin de favoriser l'architecture bioclimatique notamment

Les opérations qui se poursuivent par étape, comme Biancamaria, ou les opérations nouvelles, comme les anciennes Casernes Kléber à Essey-lès-Nancy, devront afficher de nouveaux objectifs ambitieux.

La tranche 4 de Biancamaria accueillera les premiers immeubles de la Métropole construits en grande partie en bois dans le cadre du projet « Des hommes et des arbres, les racines de demain ».



## NANCY GRAND CŒUR : UN ÉCOQUARTIER DE GRANDE ENVERGURE EN PLEIN CENTRE-VILLE

Créée en 2007 par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la ZAC Nancy Grand Cœur a été labellisée « ÉcoQuartier » en 2009, sur le thème de la mobilité suite à l'appel à candidature lancé au niveau national. Cette candidature a fait l'objet d'un engagement partagé par l'ensemble des acteurs concernés : le Grand Nancy, la Ville de Nancy, SOLOREM et le maître d'œuvre urbain et technique. Plusieurs experts reconnus, à l'exemple du CEREMA (alors CERTU) ou du Cabinet EODD, ont également été mobilisés pour accompagner le projet dans sa dimension environnementale.

Avant d'engager les études approfondies, le site du projet a fait préalablement l'objet d'un bilan carbone.

Parachevant l'aménagement du quartier de la gare de Nancy en prenant en compte l'ensemble des fonctions urbaines centrales qu'il convenait de renforcer, ce projet de référence au niveau de l'agglomération nancéienne ainsi qu'au niveau régional et national, a été réfléchi dans le cadre d'un partenariat original avec la SNCF et RFF.

De fait, ce nouveau quartier, tant au niveau de la méthode de conception et de réalisation, que de concertation avec ses futurs usagers, pour laquelle a été mise en place « la Fabrique Nancy Grand Cœur », a permis de mettre en exergue « les bonnes pratiques » qui pourraient être, après évaluation, mises en œuvre sur d'autres projets intéressant le territoire de l'agglomération nancéienne.

L'ÉcoQuartier Nancy Grand Cœur a été retenu dans l'étape 2 de labellisation « l'ÉcoQuartier en chantier », au même titre que les ÉcoQuartiers du Plateau de Haye et de Biancamaria.

## 4<sup>e</sup> AXE. BÂTIR UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE ET SAIN

L'adaptation du territoire au changement climatique ne peut plus être négligée. Les températures moyennes observées à Nancy sont celles de Dijon il y a 20 ans. Ce constat nécessite de s'adapter pour les années à venir. C'est notre santé qui, en définitive, est en jeu.

### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Métropole engage une **démarche d'intégration et d'analyse systématique des formes végétales en amont des projets d'aménagement ou de maintenance de l'espace public**. Cette méthodologie permettra de répondre aux attentes de la population à l'égard de la qualité du paysage urbain et vise à maximiser les services rendus par les espaces de nature en ville. L'objectif est de placer le végétal comme un élément essentiel de la reconstruction de la ville sur elle-même. Pour l'accompagner dans cette démarche d'aménagement des espaces publics, la Métropole a contractualisé avec le CEREMA une convention de partenariat. Cette convention permettra d'améliorer la connaissance sur l'adaptation du territoire au changement climatique, avec la gestion des îlots de chaleur urbains, l'eau dans la ville, les espaces verts et de la biodiversité. Ce travail transversal mobilise plusieurs pôles et va au-delà des compétences métiers propres. L'objectif est d'étudier les conséquences de ces interactions multiples sur le territoire.

Pour répondre aux enjeux de biodiversité en ville, la Métropole du Grand Nancy a adopté des **pratiques durables de gestion de ses espaces verts**. Cette démarche s'appuie sur le principe de frugalité et de réemplois des matériaux présents sur le site. Elle vise à offrir des espaces de qualité, respectueux de l'environnement, sans produits phytosanitaires et donnant un libre accès à la nature (espaces de jardins partagés, abris, espaces de convivialités, pratique libre des activités de plein air).

## QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air en lien direct avec son interaction sur la santé doit être au cœur des préoccupations. L'amélioration est sans équivoque depuis plusieurs années grâce aux améliorations technologiques, normes, filtres... mais il faut aller plus loin pour préserver une qualité de vie durable notamment lors des pics de pollution. La dispersion des polluants en fonction des voiries, des vents dominants... sera étudiée dans le but de limiter les impacts notamment sur le public sensible (personnes âgées, enfants...). **La mise en place de la vignette Crit'Air**, de plus en plus prise en compte dans les agglomérations (Strasbourg, Toulouse, Lille, Rennes, Grenoble, Paris...) est un outil efficace en terme de sensibilisation publique et de mutation vers des véhicules moins polluants. Son activation lors des jours de pic de pollution est envisagée sur le Grand Nancy. Une **zone à faible émission** pour les véhicules de livraison par exemple est aussi à envisager.

Le chauffage est aussi une source de pollution. Est à surveiller principalement le **chauffage au bois individuel** qui peut émettre jusqu'à 100 fois plus de poussières pour une cheminée à foyer ouvert, par rapport à un poêle à bois performant. La Métropole incite depuis 18 mois les particuliers à en changer : le dispositif mis en place a déjà convaincu plus de 250 Grands Nancéiens.



# MISE EN PRATIQUE.

## UN APPEL À PROJETS INNOVANTS :

La stratégie de développement économique métropolitaine du Grand Nancy identifie l'expérimentation et les projets « démonstrateurs » comme des moyens de favoriser l'innovation, la création d'activités et le développement des entreprises. Il s'agit de développer et de mettre au point un produit ou un service en la testant en conditions réelles et en préfigurant la phase industrielle.

La Métropole a eu l'opportunité d'accompagner la mise en œuvre de plusieurs démonstrateurs dans le domaine du développement durable : maîtrise de la dépense énergétique, optimisation des déplacements... Sur la base de ces premières expérimentations, le Grand Nancy structurera ces actions dans le cadre d'un appel à projets visant à identifier les initiatives répondant conjointement aux enjeux de développement économique et de transition écologique du territoire.

Ce dispositif financier s'adressera aux porteurs de projets domiciliés sur le territoire des communes de la Métropole. Pour être éligibles, les projets doivent être proposés dans une approche partenariale (groupement d'acteurs composé par exemple d'une ou plusieurs entreprises et d'un laboratoire, d'une ou plusieurs entreprises et d'un porteur de projets en création...) et associer les usagers à la définition du démonstrateur.

Les domaines d'application s'inscrivent dans le cadre des enjeux de transition écologique et solidaire identifiés dans la présente communication : matériaux « verts », stockage énergétique, récupération d'énergie, promotion de la biodiversité, équipements et services innovants en faveur du tri des déchets, mutualisation de flux...

Chaque projet lauréat se verra attribuer une bourse de 15 000€ pour la réalisation de son démonstrateur et bénéficiera d'un accompagnement proposé par la Métropole et ses partenaires.

## **...AU FINAL FAIRE ENSEMBLE UNE MÉTROPOLE**

### **ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE**

Le changement des perceptions, le changement des comportements et plus largement l'évolution des modes de vie et de consommation sont des leviers majeurs de la transition écologique. Il faut cerner les freins et les incitations économiques, psychologiques, sociologiques, anthropologiques pour inspirer chacun - individuellement et collectivement, à revoir ses manières de faire au quotidien et réduire son empreinte écologique globale.

Comme le rappelle le Conseil de développement durable du Grand Nancy dans sa contribution de janvier 2016 « Natures en Villes au secours des respirations urbaines », « dans le domaine des transitions écologiques, la motivation des citoyens à agir en adaptant leur comportement pour répondre à des impératifs concernant un intérêt supérieur, est mue par un besoin inné d'établir une relation avec le monde vivant. Le processus d'intellectualisation de cette velléité naturelle à préserver le vivant a abouti au concept de Communs ».

La Métropole est au cœur de l'action publique locale. Faire, accompagner, sensibiliser, donner envie, orienter les actions de terrain vers des objectifs de transition écologique sont une priorité. La Métropole doit se poser comme animatrice d'une stratégie d'ensemble de la transition écologique et solidaire, en lien avec les territoires environnants.

Dans un contexte de crises, les mobilisations citoyennes se multiplient sur la préservation de l'environnement, les questions de société, etc... Elles sont de plus en plus spontanées, augmentées par les réseaux sociaux.

La fiscalité écologique qui a été le principal déclencheur du mouvement des « gilets jaunes » pose la question de l'articulation entre transition écologique, justice sociale et justice spatiale. Si la fiscalité est un levier vers la sobriété énergétique, la taxation des biens de première nécessité se répercute différemment sur le budget des ménages.

Les réponses qui seront apportées à la suite du Grand débat national pour financer la transition écologique et renforcer la démocratie participative devront être en capacité de redonner confiance par la restitution qui en sera faite. Elles devront surtout produire des décisions à la hauteur des basculements de notre société et des transitions à l'œuvre.

La problématique des mobilités, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains, a été un autre déclencheur du mouvement des gilets jaunes et un sujet central dans les débats. Ce constat confirme la pertinence d'une réflexion stratégique à l'échelle du bassin de vie, amorcée en ce début 2019, par une étude prospective.

La Métropole doit apporter sa contribution au travers des leviers dont elle dispose, en se situant dans la dynamique du projet métropolitain. Elle s'appuyera sur une dynamique d'expérimentation permanente en interaction avec le citoyen.

